
**Société d'inclusion économique et sociale
du Nouveau-Brunswick**

**États financiers
Le 31 mars 2014**

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Le 31 mars 2014

	Page
Rapport du vérificateur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4 - 6

Rapport du vérificateur indépendant

À l'intention du : Conseil d'administration de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

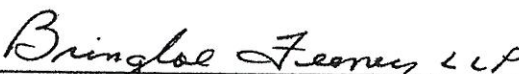
Une vérification nécessite la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Le 10 décembre 2014


Chartered Accountants

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick


État de la situation financière

Le 31 mars 2014

	2014	2013
ACTIF FINANCIER		
Subvention à recevoir - Éducation postsecondaire, Formation et Travail (ÉPFT)	10 000 \$	-
À recevoir d'un apparenté, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (note 3)	<u>2 635 687</u>	<u>2 033 347</u>
	<u>2 645 687 \$</u>	<u>2 033 347 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	45 657 \$	28 152 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Excédent	<u>2 600 030</u>	<u>2 005 195</u>
	<u>2 645 687 \$</u>	<u>2 033 347 \$</u>

Approuvé au nom du conseil d'administration

Administrateur 

Administrateur 

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé
Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
Recettes		
Province du Nouveau-Brunswick	2 790 000 \$	2 789 000 \$
ÉPFT	100 000	-
	<u>2 890 000</u>	<u>2 789 000</u>
Dépenses liées aux programmes		
Réseaux d'inclusion communautaire	750 000	775 000
Subventions pour l'apprentissage communautaire	393 011	620 121
Subventions pour le transport communautaire	260 000	348 648
Ensemble pour vaincre la pauvreté 2	150 010	-
Projet sur l'entreprise sociale	92 681	-
Dépenses du conseil d'administration	89 163	68 538
	<u>1 734 865</u>	<u>1 812 307</u>
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages connexes	473 325	458 077
Services	55 716	87 888
Déplacements	15 615	26 848
Téléphone	9 331	6 830
Comités consultatifs	5 695	17 309
Fournitures	356	1 188
Frais informatiques	262	14 750
	<u>560 300</u>	<u>612 890</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	594 835	363 803
Évolution de l'excédent accumulé, à l'ouverture	<u>2 005 195</u>	<u>1 641 392</u>
Évolution de l'excédent accumulé, à la clôture	<u>2 600 030 \$</u>	<u>2 005 195 \$</u>

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
Activités d'exploitation		
Encaissements provenant de la Province du Nouveau-Brunswick	2 277 660 \$	2 426 779 \$
Décaissements destinés aux fournisseurs et aux employés	<u>(2 277 660)</u>	<u>(2 426 779)</u>
Variation de l'encaisse	-	-
Trésorerie à l'ouverture	<u>-</u>	<u>-</u>
Trésorerie à la clôture	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2014

1. Nature des activités

La Société d'inclusion économique et sociale est une société de la Couronne du Nouveau-Brunswick créée en vertu d'une loi spéciale le 16 avril 2010. La Société est exonérée d'impôt selon l'alinéa 149(1)(d) de la LIR.

Cette société a été créée dans le cadre du plan provincial pour assurer le partenariat continu des citoyens du Nouveau-Brunswick à l'élaboration, à l'adoption, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Plan d'inclusion économique et sociale. La vision du Plan consiste à faire en sorte que tous les citoyens disposent des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux tout en vivant dans la dignité, dans la sécurité et en bonne santé.

Les buts et objets premiers de la Société sont les suivants:

- a) assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan provincial ainsi que l'élaboration et l'adoption de tout autre plan d'inclusion économique et sociale;
- b) coordonner et appuyer les réseaux d'inclusion communautaires dans l'élaboration de leurs plans locaux et la réalisation des objectifs du plan provincial énoncés dans leurs plans locaux;
- c) gérer le Fonds de l'inclusion économique et sociale créé en vertu de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*;
- d) exercer les autres activités ou fonctions qu'autorisent ou exigent la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* et les règlements connexes, tel que l'ordonne le lieutenant-gouverneur en conseil.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Constatation des produits

La Société suit la méthode du report pour la constatation des subventions reçues à l'égard d'activités et de projets particuliers. Les subventions à utiliser à des fins déterminées sont comptabilisées à titre de produits au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période ultérieure, elle est reportée et constatée au cours de la période suivante.

Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont constatées par régularisation.

La société reçoit actuellement la totalité de son financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2014

2. Principales conventions comptables (suite)

(b) Immobilisations

La Société comptabilise les dépenses d'immobilisations de moins de 10 000 \$ à titre de dépenses engagées de la période visée.

(c) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Le gouvernement du Nouveau Brunswick procure sans frais divers fournitures et services à la Société, notamment les immobilisations, la technologie de l'information, les services comptables et de ressources humaines, les frais d'occupation et autres services de soutien administratif. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de fournitures et de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

(d) Régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite

Les employés à temps plein de la Société cotisent au régime de pension de retraite de la fonction publique de Nouveau-Brunswick. Le régime de retraite est défini comme un régime interentreprises à prestations déterminées auquel cotisent la Société et ses employés. Les cotisations de l'employeur à ce régime sont comptabilisées comme un régime à cotisations déterminées, puisque l'obligation de la Société se limite au montant de ces cotisations.

(e) Instruments financiers

L'organisation évalue initialement son actif et son passif financiers à la juste valeur marchande, sauf pour certaines opérations avec lien de dépendance. La Société évalue ultérieurement son actif et son passif financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont inscrits subséquentement à leur juste valeur.

L'actif financier évalué au coût amorti comprend les débiteurs. Le passif financier évalué au coût amorti comprend les créditeurs et les charges à payer.

(f) Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses comptables ayant une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation du passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des charges constatées au cours de la période visée. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2014

3. Opérations entre apparentés

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick paie la totalité des frais au nom de la Société tout au long de l'exercice.

Le montant à recevoir du gouvernement du Nouveau-Brunswick représente le montant dû à la Société pour l'excédent du financement approuvé sur les dépenses engagées.

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a autorisé un financement totalisant 2 790 000 \$ (2013 - 2 789 000 \$).

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
À recevoir du gouvernement du Nouveau-Brunswick	<u>2 635 687 \$</u>	<u>2 033 347 \$</u>

4. Crédoiteurs et charges à payer

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Frais de vérification constatés	15 000 \$	7 500 \$
Congés annuels accumulés	<u>30 657</u>	<u>20 652</u>
	<u>45 657 \$</u>	<u>28 152 \$</u>